La fête fédérale des Amicales laïques du Nord des 14 15-16-17 et 18 Juin

ELLE SE DEROULERA A LILLE, EN MÊME TEMPS QUE LE 44e CONGRES DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS LA PRESIDENCE DE M. HERRIOT MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui donner le programme de la 4e fête fédérale des Amicales laïques du Nord, qui aura lieu à Lille les 14, 15, 16, 17 et 18 juin prochain, en l'honneur du 44e Congrès de la Ligue française de l'Enseignement, avec la participation de la Ligue belge.

Les organisateurs de cette grandiose manifestation, à la tête desquels il faut placer M. Fernand Willay, n'ont rien négligé pour donner à cette fête le plus grand éclat qu'il soit possible de donner.

LE PROGRAMME DE LA FETE FEDERALE

Jeudi 14 juin. — Ouverture du Congrès de la Ligue. Le soir, à 20 heures, au Grand Théâtre municipal, séance de cinématographe éducateur.

Vendredi 15 juin. — Continuation du Congrès. Le soir, réception au Grand Théâtre par la Municipalité de Lille.

Samedi 16 juin. — Suite du Congrès. Le soir, solennité artistique au Théâtre Sébastopol, avec le concours de la Symphonie de Fleurs-Breucq, la Section Lyrique de l'Amicale des Arts de Roubaix, la Chorale mixte de la Fédération de Lille.

Dimanche 17 juin. — Séance solennelle de clôture du Congrès. A 8 heures, grand concours d'éducation physique entre les Sections des Amicales. De 8 heures à midi, concours de tir aux Carabiniers Lillois, rue Léon Gambetta. A 12 h., salle des Ambassadeurs, grand banquet par souscription (25 francs). A 15 heures, rassemblement et revue des sections d'éducation physique, cliques et tambours. A 15 h. 30, grand défilé en musique. A 16 heures, place de la République (face à la Préfecture), grande fête civique, présentation des drapeaux ; manifestation en l'honneur de Ferdinand Buisson (Prix Nobel de la Paix) ; mouvements d'ensemble en musique par les sections féminines et de garçons. A 18 h., au Théâtre Sébastopol, grand concours de ballets et productions costumés entre les sections des Amicales. Importantes fêtes locales : Exposition d'horticulture ; Congrès des Sapeurs-Pompiers ; Carnaval d'été ; Concerts sur les places publiques.

Lundi 18 juin. — Excursion à Bruxelles et réception par la Ligue de l'enseignement belge. Pour les non excursionnistes visite des monuments de la ville de Lille. A 15 h. 30, Maison des Amicales, 7, place Sébastopol, distribution des récompenses et tirage des primes. Quatre primes de 125 francs seront atribuées aux sections d'éducation physique les plus éloignées de Lille.

LA LISTE DES PRIMES

Aux drapeaux et fanions assistant à la revue et au défilé du 17 juin : 21 primes allant de 20 à 100 francs seront tirées au sort. Toutes les autres amicales toucheront une prime de 10 fr. (dernières inscriptions 5 juin).

Primes par membres présents au défilé des sociétés d'E. P. et aux ensembles généraux : Lille et communes limitrophes, 2 fr. ; arrondissement de Lille, 4 fr. ; Hazebrouck, Douai et Valenciennes, 6 fr. ; Dunkerque, Avesnes et Cambrai, 8 fr.

Sections autres que Lille et limitrophes : a) Sections de 6 à 12 membres : 4 primes : 150 fr., 100 fr., 75 fr., 50 fr. ; b) Sections de 13 à 24 membres : 4 primes : 200 fr., 150 fr., 100 fr., 75 fr. ; c) Sections de 25 à 36 membres : 4 primes : 400 fr., 250 fr., 150 fr., 100 fr. ; d) Sections de 37 membres et au-dessus : 4 primes : 600 fr., 300 fr., 200 fr., 150 fr.

Sections de Lille et limitrophes : de 12 à 24 membres : 5 primes : 150 fr., 100 fr., 75 fr., 50 fr., 30 fr. ; de 25 à 36 membres : 5 primes : 200 fr., 150 fr., 100 fr., 75 fr., 50 fr. ; de 37 et au-dessus : 5 primes : 400 fr., 250 fr., 150 fr., 100 fr., 50 fr.

Moniteurs : 5 primes de 50 fr., 10 primes de 25 francs.

Cliques et tambours : 4 primes de 150 fr., 100 fr., 75 fr. et 50 fr. seront tirées au sort entre les cliques comprenant au moins huit membres à l'effectif.

Concours de ballets : Les sections qui auront obtenu 85 % des points auront droit à un prix de 150 fr. ; 75 %, 100 fr. ; 65 %, 75 fr., et une prime de 10 fr. par exécutant.

Concours de tir à la carabine scolaire de 6 millimètres, distance 12 mètres, série de cinq balles, réservé aux amicalistes divisés en deux groupes : juniors 13 à 20 ans, séniors au-dessus de 20 ans. 125 prix en espèces et médailles seront affectés à chacune des catégories juniors et seniors : 1er prix, 100 fr. ; 2e, 75 fr. ; 3e, 50 fr. ; 4e, 25 fr. ; 5e, 15 fr. et 120 prix de 10 fr. formant un total de 1.500 francs pour chaque catégorie.

La fête fédérale de gymnastique de Calais

LE PROGRAMME D'AUJOURD'HUI

Voici le programme des réunions qui auront lieu aujourd'hui à l'occasion de la 50e Fête fédérale de gymnastique, à Calais. On sait que cette fête se continuera dimanche, lundi et mardi :

Vendredi à 14 heures : réunion du Comité de permanence, Hôtel de Ville, salle des commissions.

A 15 heures : réunion des jurés scolaires ; salle Saint-Michel, rez-de-chaussée.

A 17 heures : réunion des jurés militaires, salle Saint-Michel, rez-de-chaussée.

A 20 heures : réunion de la commission technique de l'Union, salle des commission, Hôtel de Ville.

A 20 h. 30 : retraite aux flambeaux.

Le prix du pain sera-t-il augmenté dans le Nord ?

M. LE PREFET DU NORD PRENDRA UNE DÉCISION AUJOURD'HUI

La Commission consultative des farines qui s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Fernand Leroy, secrétaire général, n'a pris aucune décision et a laissé le soin à M. Hudelo, Préfet du Nord, de fixer lui-même le prix du pain.

M. le Préfet prendra aujourd'hui même cette décision, mais on peut prévoir une légère augmentation.

LE CRIME DU TOUQUET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les témoins confrontés

N'empêche, toutes les polices réunies poursuivent leurs efforts pour resserrer le filet autour de l'insaisissable.

Trois jeunes gens dont le signalement se rapprochait de celui qu'on connaît, du criminel présumé, ont été appréhendés dans le courant de l'après-midi et conduits au commissariat de police où l'on vérifia leur emploi du temps. Des doutes subsistant sur deux des suspects, on se rendit en forêt pour procéder, en présence de M. Mommessin, juge d'instruction, à une reconstitution du crime. Les témoins furent appelés. Il y avait là M. Madras, chef d'orchestre-compositeur, l'homme au trench-coat qui vit le cycliste fantôme, le contremaître Biguet qui vit, non loin du lieu du crime, l'homme au trench-coat. Il y avait aussi le jardinier Dambron, la gracieuse demoiselle Lloyd et la petite Rosette Lamour qui, en des lieux divers, se trouvèrent en présence du fameux « homme blond ».

Les appréhendés défilèrent devant les témoins. N'ayant pas été reconnus par ceux-ci et ayant fourni des alibis reconnus exacts, ils furent, peu après, relâchés.

Avec une minutieuse précision, l'homme blanc devenu bleu pour la circonstance — il était tout le bleu vêtu — montra avec componction comment il avait rencontré l'assassin présumé dans la sente fatale. Ces explications terminèrent les opérations judiciaires indispensables, qui n'avaient donné aucun résultat.

Peu après, au commissariat de police, après un nouvel et long interrogatoire, M. Mommessin, juge d'instruction, ayant acquis la certitude de l'innocence du sourd et muet suspecté, a retiré le mandat de dépôt lancé contre lui. André Vambre était libre. C'est d'un pas allègre qu'il quitta la prison. Vambre était gardé à vue depuis le lendemain du crime, c'est-à-dire depuis cinq jours.

Tiendra-t-on bientôt l'assassin ?

A la suite de cette nouvelle journée d'enquête, la question qui se pose reste la même. Tiendra-t-on bientôt l'assassin ? En dépit du filet qui se resserre autour de lui, le cycliste fantôme échappe à ses poursuivants. Si, comme on le prétend, on l'a vu mercredi encore aux abords du golf de Paris-Plage, il ne peut être loin. Où se cache-t-il ? Mystère. Sa capture n'est plus qu'une question de temps. On le disait hier, on le répète ce soir avec une conviction accrue.

Marcel POLVENT.

L'ASSASSIN RECHERCHÉ EN VAIN A DUNKERQUE

A la suite de bruits répandus à Dunkerque et qui sont parvenus à la police, laissant croire qu'un individu répondant au signalement de celui que diverses polices recherchent pour le crime de Paris-Plage, M. Camille Saugrain, commissaire central de police a prescrit des investigations au service de la sûreté qui a recherché cet individu en vue de l'interroger.

Ces recherches n'ont point donné de résultat et n'ont même pas donné lieu à d'autres interventions. Cependant des rondes spéciales auront lieu dans la nuit.

La visite que les policiers ont fait dans les squares et jardins de la ville, a permis fort heureusement de constater que dans ces endroits la sécurité et la tranquillité des promeneurs étaient parfaites.

Le cas du jeune Vambre

Nous nous sommes renseignés à la source la plus sûre et nous avons pu obtenir d'une personnalité des plus autorisées la documentation très complète et très certaine que voici :

« Vraiment on doit se demander pourquoi on prive le pauvre Vambre de sa liberté parce qu'il a été injustement soupçonné d'un acte qu'il n'a pas commis et qu'il incapable de commettre, quoi qu'on en dise. S'il a été traité dans une maison de santé du 16 septembre 1926 au 7 octobre 1927, alors qu'il avait 18 ans et qu'il faisait ce qu'on appelle une « maladie de jeune homme », il n'a pas été soigné comme un sadique et pour avoir commis des actes de sadisme.

« Ce jeune homme, poussé et entraîné par des jeunes gens de son âge, objet de moqueries de jeunes filles qui le taquinaient, avait commis quelques attouchements et avait été inculpé pour ces faits, — commis en public, bien en public — d'attentat à la pudeur et non de tentative de viol. Mais comme cela se passait en pleine saison balnéaire, on avait cru bon de lui faire quitter la commune, la plage et la forêt.

« Un médecin expert fut désigné, qui déclara Vambre inintelligent, sourd, quasi muet, presque imbécile ; pas érotique, pas sadique du tout, ayant agi sans discernement, n'ayant aucune responsabilité à encourir et devant être plutôt soigné que mis en prison bien inutilement. Mais à peine était-il enfermé que toute sa famille, tous ses amis ne cessèrent de le réclamer, comme très capable de travailler, de se bien conduire, d'aider sa famille par ses gains journaliers. Et voilà comment Vambre est sorti de la maison de santé, où il n'avait rien à faire, puisqu'il devait rester toute sa vie tel qu'il était né.

« On dit qu'il est question de le replacer encore dans une clinique. Et pourquoi ? Parce qu'un inconnu a commis un crime et qu'il reste introuvable ? Pour satisfaire à quelles demandes et à quels intérêts, enfermerait-on de nouveau ce malheureux qui travaille régulièrement et qui donne satisfaction à tout le monde ?

« Nous serions bien curieux de savoir quelle maladie on va trouver cette fois. Il est grand, il est fort, il n'a pas de troubles intellectuels, il se conduit bien, il ne boit pas. Va-t-on l'enfermer parce qu'il est sourd et qu'il s'exprime difficilement ? Alors, il faut en faire autant pour ceux qui sont comme lui. Et si on l'enferme, est-ce que sa famille ne le réclamera pas de nouveau ? Est-ce que le directeur de la maison de santé aura des raisons valables pour le retenir ? Nous serions curieux de savoir lesquelles. Et si sa famille dépose une plainte pour internement arbitraire, que feront les médecins chargés de l'examiner ? D'ailleurs nous ne pensons pas qu'un médecin oserait rédiger maintenant un certificat pour le faire enfermer.

« A notre avis, il n'y a qu'à remettre Vambre en liberté, à lui laisser reprendre son travail, d'aucuns diraient à lui faire d'abord des excuses. Ou alors c'est que les autorités locales sont d'avis qu'il est le seul capable, dans Paris-Plage, de commettre un attentat aux mœurs ».

Telles furent les déclarations que nous avons recueillies avant que ne fut connue la décision de mise en liberté du jeune Wambre, que nous annonçons plus haut.

Un camion-auto tomba dans un ravin à Estaires

IL TRANSPORTAIT ONZE DÉBARDEURS DONT UN SEUL FUT GRIÈVEMENT BLESSÉ

Il existe à Estaires une association de débardeurs qui a son siège à l'estaminet Bonnel-Barberet, Grand'Rue, et qui effectue des travaux de déchargement de bateaux dans toute la région. Mercredi matin, une équipe de onze ouvriers partait sur un camion-auto appartenant à M. Soyez, entrepreneur de transports à Laventie pour décharger des péniches à Cuinchy sur le canal d'Aire à La Bassée. Arrivé au pont de Cuinchy, où le passage est assez difficile, le conducteur vira un peu trop à gauche et risqua d'aller heurter un pylone supportant des fils électriques. Pour éviter cet obstacle, le conducteur donna alors un violent coup de volant à droite, mais trop violent malheureusement, car la voiture se dirigea directement sur le ravin bordant la route. Deux ouvriers qui se trouvait sur le siège avant sautèrent immédiatement à terre et furent suivis par le conducteur qui abandonna sa voiture. Bonnel-Barberet qui se trouvait avec les huit autres ouvriers sur le camion réussit dans un élan vigoureux à se jeter par dessus bord au moment où le véhicule partait dans le vide. Les autres culbutèrent pêle-mêle dans le camion qui tomba les roues en l'air dans le ravin profond de 6 mètres. Tous furent plus ou moins blessés mais un seul grièvement. C'était le nommé René Véraeghe, 40 ans, demeurant au quartier de Beauséjour à La Gorgue.

Après avoir reçu les premiers soins sur place, il fut transporté à l'hôpital de Béthune. On avait craint tout d'abord une fracture du crâne, mais dans la soirée son état semblait moins grave. On espère qu'il en sera quitte avec deux mois de repos.

Henri Degorre, 43 ans, cabaretier, rue de La Gorgue, blessé au bras sera astreint à un repos de 15 jours. Les ouvriers se trouvant à l'intérieur du camion ont eu la vie sauve grâce à trois échelles et trois lourds madriers de 8 mètres qu'on avait solidement liés avec des câbles de chaque côté de l'auto. Ce sont ces lourdes pièces de bois qui reçurent tout le choc du poids du camion.

Les gendarmes de Cambrin prévenus se sont rendus aussitôt sur les lieux pour enquêter sur les responsabilités de l'accident.

Pour la famille nombreuse Valenduc de Verlinghem

Les souscriptions que nos lecteurs nous envoient pour la famille Valenduc continuent à arriver régulièrement à notre journal.

Que nos amis qui manifestent ainsi leur solidarité soient remerciés de leur geste généreux. Le total des listes précédentes s'élevait à 2.058 fr. 40.

Voici la sixième liste :

Arthur Le Gros, de la Rotonde ..	2 fr. 50
Pour la santé de mes 5 enfants Mme A. K., Santes	5 fr.
Anonyme à Lille	10 fr.
Paul Echeat et son épouse Liévin	15 fr.
Produit d'une collecte faite par quelques enfants d'Houplines ..	25 fr.
Békaert Albert, 127, rue Paul Lafargue, à Lille	10 fr.
Mme R. Cauty, à Bouties, 1 colis contenant trois bonnets et une demi-douzaine de langes, d'une valeur de	50 fr.
Total de cette liste	117 fr. 50
Le total à ce jour est donc	2.175 fr. 90

L'appel de la deuxième fraction de la classe 1928 sous les drapeaux

Conformément aux dispositions du décret du 15 mai 1928, la 2e fraction de la classe 1928 qui sera appelée sous les drapeaux en novembre prochain, comprendra les jeunes gens nés du 1er mars au 31 juillet 1908.

Quant aux jeunes gens nés du 1er août au 31 décembre 1908, ils seront appelés sous les drapeaux, la majeure partie d'entre eux en mai 1929, les autres en novembre suivant. Les intéressés seront d'ailleurs avisés 6 mois à l'avance de l'époque exacte de leur incorporation.

L'examen du budget de 1928

Selon certains renseignements, une grande partie du Conseil des Ministres tenu hier matin a été occupée par une discussion relative au budget. M. Poincaré désirant que la Commission des Finances soit saisie du budget dès sa formation, a prié ses collègues du gouvernement de hâter la préparation de leurs budgets respectifs en les comprimant au maximum.

A propos de la stabilisation de la monnaie

Selon un de nos confrères parisiens, la France pourra accomplir sa réforme monétaire sans émettre un emprunt à l'étranger et sans demander une ouverture de crédits aux autres banques d'émission.

D'après ce journal, ce n'est pas avant le 1er juillet, date à laquelle doit être terminé le règlement de l'emprunt en cours, que le Parlement pourra être saisi de la question.

Avant de publier une PETITE ANNONCE, avez-vous consulté sérieusement celles du " Réveil du Nord " répondu à toutes celles qui vous ont intéressé ?

CARNET

MARIAGE

A Paris, vient d'être célébré, en l'église Saint-Eustache, le mariage de Mlle Josette-Maurice Quentin, fille du conseiller municipal de Paris, officier de la Légion d'honneur, avec M. F. Javary, fils de M. Javary, directeur de l'Exploitation de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, officier de la Légion d'honneur.

A propos d'une nomination

Une lettre de M. Salengro, député du Nord, à M. Queuille, Ministre de l'Agriculture

Au lendemain de l'élection de M. le comte d'Hespel comme président de la Chambre d'Agriculture du Nord, M. Roger Salengro, député de Lille, a adressé à M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, la lettre qu'on va lire :

Monsieur le Ministre,

« Les journaux m'apprennent qu'en la séance qu'elle tint hier à Lille, la Chambre d'Agriculture du Nord vient de choisir comme président M. le comte d'Hespel. C'est en cette qualité qu'il convoquera, le 2 juillet, à Lille, une réunion plénière des Chambres de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Somme, de l'Yonne.

« Bien que je me refuse à le croire, d'aucuns affirment que M. le comte d'Hespel aurait été condamné, le 18 octobre 1927, par le Tribunal Correctionnel de Lille, pour tentative d'exportation frauduleuse de capitaux à l'étranger, à mille francs d'amende et aux dépens, à la confiscation des cent un mille francs saisis comme à l'astreinte de quarante et un mille franc représentant la valeur de sa voiture automobile. On rappelle que, soutenant l'accusation, M. le substitut du Procureur de la République avait requis « un châtiment et un exemple ». On souligne que le verdict en ses attendus cinglait comme un soufflet.

« Il me suffira de porter ces affirmations à votre connaissance pour que vous invitiez le nouveau président de la Chambre d'Agriculture du Nord à en faire aussitôt justice. M. le comte d'Hespel ne manquera pas de considérer — comme vous, M. le Ministre — que ne sont pas fondés à détenir de hautes charges ceux qui devant la justice encourent des sanctions rudes.

« Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression renouvelée de mon dévouement à la Nation ».

Le Maire de Lille, Conseiller général, Député du Nord :

Roger SALENGRO.

L'AFFAIRE DUMEZ

UNE NOUVELLE PLAINTE ÉMANANT D'UNE BAILLEULOISE

A l'instruction, M. Delattre, juge à Dunkerque a entendu hier matin, une dame Delcourt de Bailleul, qui a confirmé la plainte qu'elle avait déposée à Bailleul.

Mme Delcourt n'a jamais pu obtenir de M. Nathalis Dumez aucun mémoire ni un titre.

L'attentat de Buenos-Ayres a fait 47 victimes

La bombe qui a éclaté mercredi soir au Consulat d'Italie de Buenos-Ayres, ainsi que nous l'avons relaté dans nos dernières éditions, a tué 10 personnes et en a blessé 37 dont plusieurs enfants.

L'ambassadeur d'Italie a déclaré que les groupements antifascistes, fauteurs des récents attentats de Milan, sont directement responsables de l'explosion de la bombe au consulat. L'ambassadeur a ajouté qu'il devait se rendre au consulat et qu'il s'y serait trouvé si l'explosion s'était produite dix minutes plus tard.

Deux bombes dans le lavabos de la Chambre mexicaine

Une bombe a explosé dans les lavabos de la Chambre des députés, hier soir, à Mexico, une demi-heure après que le congrès eut clos une session spéciale.

Une seconde bombe a été trouvée dans les lavabos, mais elle n'a, heureusement pas fait explosion. L'engin sera examiné par la police.

La Politique régionale

A propos du Congrès de la Fédération Socialiste du Nord

UNE MISE AU POINT DE M. Louis LOUIS

M. Louis LOUIS, maire d'Hasnon, nous adresse la note suivante :

« En relatant dans votre numéro de lundi, la discussion sur le vote de la résolution présentée par le bureau de la Fédération du Nord, sur la politique générale du Parti Socialiste vous écrivez :

« Après de nombreuses interventions de délégués et certaines réserves présentées par M. Louis LOUIS, le Congrès adopte à l'unanimité, moins une voix, une résolution enregistrant, etc.... »

« Or, je tiens à souligner que cette résolution ne fut pas adoptée à l'unanimité moins une voix, mais qu'elle fut adoptée moins deux mandats, c'est-à-dire les 57 voix de la Section Socialiste d'Hasnon.

Et puis, je tiens aussi à préciser mon intervention. J'ai demandé au bureau fédéral de bien vouloir ajouter à sa résolution, ces quelques lignes : « Le Groupe Socialiste au Parlement, se tiendra en contact avec la C. G. T., pour donner corps au programme que celle-ci a fait connaître avant la période électorale, et que le Parti lui-même a défendu dans la plupart de ses parties. »

« Le bureau fédéral ayant refusé la proposition que je faisais au nom de la Section d'Hasnon, nous avons donc voté contre la résolution, en déclarant que nos deux mandats (57 voix) allaient à une autre motion.

« En ce qui concerne le débat sur la délégation d'un Socialiste à la Société des Nations, vous écrivez : « M. Lebas souligne combien pourrait être regrettable le maintien d'un Socialiste à la Société des Nations ».

Et vous ajoutez :

« En un discours très applaudi, M. Lebas commente la résolution qui est adoptée à l'unanimité moins une voix ».

« Pour ce vote, même erreur ; cette résolution fut adoptée moins les deux mandats d'Hasnon (57 voix), mais avant le vote, j'ai, au nom de ma Section demandé le maintien de la délégation de Paul Boncour, car nous désirons voir notre éminent ami poursuivre à Genève avec Jouhaux, son œuvre de paix et j'ajoutai que même sous Poincaré je préférais voir à Genève notre camarade Paul Boncour que M. Maginot.

« En terminant, j'ajoute, aujourd'hui, qu'après le beau résultat obtenu dimanche par la démocratie allemande, ce n'est pas servir la cause de la Paix que de demander le retrait de la délégation de notre ami Paul Boncour. » — *LOUIS*, Louis Maire d'Hasnon.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

UN MAGASIN CAMBRIOLÉ PLACE DE LA LIBERTÉ

Un cambriolage, qui prouve chez ses auteurs une certaine audace, a été commis, la nuit dernière, dans un magasin de la place de la Liberté. Des cambrioleurs ont brisé d'un coup de maillet la vitrine des magasins de M. Marquette, photographe, 8, place de la Liberté, après l'avoir d'abord enduite d'une épaisse couche de savon noir.

M. Macquette, qui habite Lille, fut très surpris, en arrivant à son magasin, hier matin, de voir devant sa porte un agent de police, qui lui montra la vitrine en éclats. Le désordre qui régnait dans l'étalage prouvait surabondamment que les cambrioleurs avaient subtilisé quelques appareils photographiques.

Une rapide enquête permit à M. Macquette de se rendre compte que le préjudice qui lui était causé se montait à 2.000 francs environ. C'est en faisant leur ronde de nuit que deux agents de police du 5e arrondissement s'aperçurent du cambriolage. Ils sonnèrent immédiatement pour prévenir les habitants ; mais comme personne ne se trouvait dans la maison, ils attendirent l'arrivée de M. Macquette.

Les voisins ont déclaré n'avoir absolument rien entendu.

Ce cambriolage commis sur une place, exposée de tous côtés aux regards, montre assez qu'on se trouve en présence de professionnels. Mais aussi de malfaiteurs sachant que la maison étant une succursale de Lille, était inoccupée la nuit.

M. le commissaire de police du 5e arrondissement a chargé le service de la sûreté de rechercher les auteurs de cet acte audacieux.

JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES

Le Comité organisateur de la Journée des Mères, à la suite de la réunion qu'il vient de tenir, a arrêté dans ses grandes lignes le programme de la journée du 3 juin.

Dans la matinée sera célébré dans toutes les églises, temples, synagogues, un service religieux au cours duquel une allocution sera prononcée, glorifiant le rôle de la mère.

De 11 heures à midi, aura lieu au Square Pierre Catteau, obligeamment mis à la disposition du Comité par la Municipalité, un concert-apéritif à l'issue duquel on procédera à une distribution solennelle de médailles de la Famille Française aux Mères récemment promus et probablement aussi à la distribution des récompenses aux lauréats du Concours du Compliment à la Maman. Ce concours, doté de 2.000 francs de prix, est ouvert aux enfants de toutes les écoles de la villes indistinctement. La Muse de Nadaud, désireuse de s'associer à cette manifestation littéraire, a offert à son intention une superbe plaquette artistique et plusieurs diplômes d'honneur.

Durant toute la journée, grand concours de ballonnets et des plus belles pensées.

L'après-midi aura lieu au Stade Amédée Prouvost le départ et l'arrivée du Grand Rallye Familial en même temps qu'un magnifique concert donné par l'une de nos premières sociétés musicales.

Le programme de la Journée sera encore agrémenté d'une distribution de primes en espèces et de gâteaux des Mères aux Unions de Familles Nombreuses et aux différents groupements, tels que Goutte de Lait, Mutuelles Maternelles, Sociétés de Mutualité, sans oublier le tirage des primes provenant du grand concours colombophile du 17 mai.

Signalons le geste délicat des Pâtissiers de Roubaix, qui ont tenu à offrir chacun un magnifique gâteau des Mères, à une famille de leur quartier favorisée par le sort. La Caisse d'Epargne a tenu, elle aussi, à s'associer à cette manifestation en offrant à titre d'encouragement aux familles nombreuses méritantes, un livret de 150 francs, deux de 100 francs et trois de 50 francs.

Selon le désir des donateurs, le classement se ferait de la façon suivante : chaque enfant a un point par millésime, plus les enfants sont jeunes plus faible est le total des points, ce sont donc les familles qui auront le plus de jeunes enfants qui seront favorisées.

Le Comité Organisateur tient à signaler que s'il lui a été possible de mettre sur pied un programme aussi attrayant, il le doit indépendamment, bien entendu, des concours dévoués qu'il a rencontrés autour de lui, à l'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Municipalité, à la souscription particulièrement généreuse du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, qui a voulu, cette fois encore renouveler son geste de l'an dernier, aux syndicats professionnels des peigneurs, filateurs, fabricants de tissus, teinturiers, banques, commerçants, etc... Les confondant tous dans une même pensée de profonde gratitude, le Comité Organisateur adresse à ces généreux souscripteurs tous ses plus vifs remerciements.

Puisse une température plus clémente favoriser cette démonstration et la journée du 3 juin comptera parmi les plus remarquables dans les annales familiales.

Reins, Vessie, Voies urinaires

Douleurs d'uriner, avant, pendant ou après sanguinolantes troubles, à mauvaises odeurs, purulentes. Coliques. Néphrétiques. Pierre. Gravelle. Soulagement garanti ou argent remboursé. **Herboristerie Bonte, 315, r. Bl.-Seau, Tourcoing.**

UN VIEILLARD RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Hier, vers 9 heures 05, passait, rue Saint-Georges, M. Edourd Arcol, journalier, âgé de 76 ans. En voulant traverser la chaussée, M. Arcol fut happé et projeté à terre par une automobile conduite par Mme Prouvost, demeurant boulevard de Paris. On se porta immédiatement au secours du malheureux, qui gisait inanimé sur le pavé. Des passants le transportèrent à la Pharmacie Mutualiste où il reçut les premiers soins, en attendant l'arrivée de M. le docteur Claude Bernard. Le praticien ne releva pas de blessures graves, mais vu le grand âge du blessé, il fit des réserves sur les suites de cet accident.

M. le docteur Bernard a fait admettre le blessé à l'Hôpital « La Fraternité », où il a été transporté par la voiture d'ambulance.

M. Chevalier, commissaire de police, a néanmoins ouvert une enquête.

Belle Maman a toujours le sourire depuis qu'elle se chausse chez **Boucau, 5, rue Pierre-Motte.**

UNE COLLISION D'AUTOS

Hier soir vers 19 heures, une automobile conduite par M. Chaclot Henri, 41 ans, demeurant 30, rue de la Fosse-aux-Chênes, a tamponné la voiture de M. René Sartorius, 21 ans, habitant 36, rue Pauvrée à Roubaix.

La rencontre se produisit à l'angle de la rue du Vieil Abreuvoir et de la rue Nain. La circulation est particulièrement dangereuse à cet endroit. Fort heureusement, les deux voitures roulaient à une allure modérée et personne ne fut blessé. Les dégâts matériels sont peu importants.

ESTOMAC

Si vous avez une digestion difficile, ballonnements, aigreurs, vomissements, douleurs dans le creux de l'estomac et dans le bas des côtés, points dans le dos et sous le sein gauche, coliques, syncopes, vertiges, rêves et cauchemars, sommeil agité, constipation, manque d'appétit, nous garantissons le soulagement.

Herboristerie BONTE, 315, r. du Blanc-Seau, TOURCOING (fermée dimanches et fêtes à 1 h.)

RÉSULTAT D'ADJUDICATION

Mise en état de viabilité de la rue Ingres

Hier matin, à 11 heures il a été procédé dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication au rabais, sans fraction de décimes, des travaux de mise en état de viabilité de la rue Ingres, partie comprise entre le boulevard de Lyon et la rue Carpeaux.

M. Kléber Sory, adjoint au maire, présidait, assisté de deux conseillers municipaux MM. Delforge et Nys.

L'adjudication, dont le montant s'élève à 195.000 francs, a été attribuée à M. Waquier Jules, avec rabais de 14,20 %.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez Boucau-Verecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

CHEMIN DE FER DU NORD. — La Compagnie du Chemin de Fer du Nord met en marche le dimanche 27 mai un train supplémentaire entre Roubaix et Mouscron.

Départ Roubaix : 6 h. 32. — Arrivée Tourcoing : 6 h. 37. — Départ Tourcoing : 6 h. 47. — Arrivée Mouscron 6 h. 55.

Train mis en marche en vue de l'affluence des voyageurs.

Balances et Bascules

Morival

4, 6, Rue du Priez. Lille.

Sociétés et comités

COMITE GENERAL DES FESTIVITES DE QUARTIER. — Tous les délégués des comités de quartier étaient réunis hier, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Charles Lamère.

Après l'échange de la correspondance, l'on discuta la police d'assurance et l'on chargea le comité directeur d'intervenir près de l'assureur pour que les avantages obtenus pour les personnes étrangères aux comités organisateurs s'étendent à ces derniers.

M. Thérin, représentant le maire, ayant demandé à être entendu, le président lui présente la bienvenue et, sur son acquiescement, l'on continue l'ordre du jour.

Les résultats de la fête du Travail sont soumis à l'assemblée, qui les approuve, et M. Thérin fait ensuite une proposition au sujet des fêtes du 14 Juillet. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie le maire des nou-

EMPRUNT 5 % AMORTISSABLE

Il y a différentes combinaisons pour souscrire

adressez-vous au

CREDIT DES FLANDRES

LILLE -- 54, RUE JACQUEMARS-GIELÉE, 54 (Angle de la Place de Strasbourg) -- **LILLE**

QUI VOUS LES FERA CONNAITRE IMMÉDIATEMENT ET SANS AUCUN FRAIS

FEUILLETON DU 25 MAI 1928. — N° 40

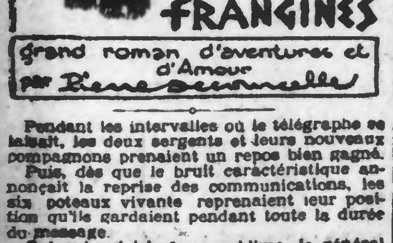

Pendant les intervalles où le télégraphe se taisait, les deux sergents et leurs nouveaux compagnons prenaient un repos bien gagné.

Puis, dès que le bruit caractéristique annonçait la reprise des communications, les six poteaux vivants reprenaient leur position qu'ils gardaient pendant toute la durée du message.

Grâce à cet héroïsme sublime, le général Robin pouvait faire transmettre dans la nuit cette dépêche du général en chef :

« Général à ministre de la Guerre, et commissaire de la Défense à Lille.

« Aujourd'hui 3 janvier, bataille sous Bapaume huit heures du matin à six heures du soir.

« Nous avons chassé les Prussiens de toutes les positions, de tous les villages. Ils ont fait des pertes énormes et nous des pertes sérieuses.

« Avesnes-lez-Bapaume, 3 janvier.

« FAIDHERBE. »

La France, pour ses étrennes, recevait la nouvelle d'une victoire.

Le lendemain, le général Robin mettait à l'ordre du jour les noms des sergents Pierre Davenesle et Antoine Brunemont.

Mlle Germaine Marancey ne fut pas la dernière à féliciter hautement les deux amis de leur ingéniosité autant que de leur courage !

⁂

Six mois après, la guerre finie, les combattants de l'armée du Nord redevenus citoyens et ayant repris leurs occupations, Davenesle reçut un jour la visite de son frère d'armes Brunemont.

— Mon cher Pierre, dit le négociant lillois, je viens vous annoncer une nouvelle et vous demander un service.

— Vous savez, mon cher Brunemont, fit le père de Georges, que vous pouvez compter sur moi. Nous nous sommes liés et aimés dans des circonstances qui attachent deux hommes pour la vie. Quelle est la nouvelle ?

— C'est que je me marie.

— Mes compliments ! Et le service ?

— C'est que je viens vous demander d'être mon témoin.

— Vous ne pouvez pas me faire plus de plaisir, mon cher Antoine.

— Vous ne me demandez pas le nom de ma future. Pourtant, vous la connaissez.

— Moi ?

— Je lui ai été présenté en même temps que vous dans des circonstances inoubliables.

— Ce serait...

— Mlle Germaine Marancey. Oui, mon ami.

— Je la crois digne de vous, mon cher Brunemont, comme je vous crois digne d'elle. Je ne saurais vous faire, à tous les deux, un compliment plus sincère ! s'écria Pierre en tendant les bras à son frère d'armes.

Les deux hommes se donnèrent une chaleureuse accolade.

— Alors, vous ne me trouvez pas fou, à trente-huit ans, d'épouser une jeune fille de vingt-quatre ?

— En aucune façon. Je me suis marié à vingt-cinq ans, ma femme en avait seize. Neuf ans de différence, ou quatorze, qu'importe ! Cela n'empêche pas d'être heureux. Et vous le serez, mon cher ami, parce que, en somme, la vie est juste, que Dieu est bon, et que vous méritez de l'être !

XV

UN BRAVE HOMME

A la demande de Davenesle, le docteur bruxellois lui avait envoyé une garde à l'air intelligent et bon, qui prit place au chevet de Denise et prodigua à la fillette des soins empressés.

Le médecin avait dit que l'enfant serait à la rigueur transportable pour un voyage de quelques heures, mais à la condition qu'elle trouvât au bout un asile chaud et confortable et une minutieuse sollicitude.

Quant à lui faire supporter les hasards et les fatigues d'une traversée, il n'y fallait pas songer avant trois semaines au moins.

C'était la durée normale de la convalescence.

— Hélas ! répondit Georges, attendre encore !... Je ne peux pas... Je n'ai déjà perdu que trop de temps !

Le père allait donc quitter sa fille pour se rendre aux environs de Charleroi.

C'était déjà pour lui une cruelle angoisse.

Et, pourtant, en cas d'échec de sa tentative auprès d'Antoine Brunemont, il eût été de la dernière imprudence d'exposer Denise à un déplacement inutile.

D'ailleurs, la fillette dormait. Elle ne s'apercevrait pas de cette absence qui, de toute façon, devait être courte.

Le malheureux embrassa Denise comme s'il ne devait jamais la revoir, et ses larmes roulèrent sur les joues pâlies de la petite malade.

N'était-il pas sous le coup d'une arrestation imminente ?

Qui savait si les gens de police ne l'attendaient pas au dehors ?...

Peut-être, dans quelques heures, serait-il repris, enchaîné, reconduit à Paris... Peut-être réintégrerait-il Mazas et reverrait-il M. Mégrigny, son bourreau ?...

Et la condamnation qui ne faisait pas de doute serait encore plus impitoyable.

Pourtant, il fallait agir. Davenesle sortit résolument de l'hôtel.

Rien de suspect ne frappa son attention.

En quelques minutes, Davenesle était à la gare du Midi où il prenait son ticket pour Charleroi.

De Bruxelles à cette ville, dont le charbonnage de Runninverck était tout proche, la distance est courte.

Pendant que le train roulait, Georges se remémorait tout ce qui concernait l'ami de son père. Ah ! comme il se reprochait de plus en plus de l'avoir négligé, ce bon et brave Brunemont !

Depuis que le négociant avait dû quitter Lille pour exploiter cette houillère, l'excellent homme avait eu sa part d'épreuves.

Jamais sa femme, Germaine Marancey, ne s'était guérie complètement de la bronchite contractée dans la nuit du 2 janvier 1871, pendant cette course folle sur la glace, à la suite de laquelle elle était arrivée aux bivouacs des mobilisés du Nord, au milieu des brouillards de la nuit.

Sur ce terrain, malheureusement trop préparé, la maladie devait trouver une prise facile.

Une fluxion de poitrine, à la suite d'une imprudence au sortir du bal, enleva, après douze ans d'une union sans nuage, Germaine Brunemont à l'amour de son mari, à la tendresse d'un fils âgé d'environ dix ans, et aux caresses d'une fillette née à peine une année avant la disparition de sa mère.

Pierre Davenesle, le père de Georges, était mort depuis longtemps déjà.

Son fils exprima au mari si durement frappé toute la douleur qu'il éprouvait devant la cruauté de cette disparition.

En réfléchissant à ce douloureux événement, Georges se disait que, peut-être, c'était une tâche ardue qu'il allait demander à l'ami de son père d'assumer...

Pourrait-il se charger de Denise après le rétablissement de l'enfant ? Prendre la responsabilité d'une petite fille est un lourd fardeau pour un homme, si bon qu'il soit.

Il est vrai que Brunemont avait sa propre fille à élever. Il en aurait deux.

D'ailleurs, Devenesle l'espérait de toutes ses forces, ce ne serait pas pour bien longtemps qu'il confierait sa fille à un étranger

Dans le pays inconnu vers lequel il se dirigeait, il saurait travailler avec courage, se refaire une vie, un intérieur, où il pourrait, le plus tôt possible, appeler sa fillette qu'il aurait la joie de voir grandir à côté de lui...

Mais les minutes étaient précieuses. L'évadé aurait dû déjà voguer en pleine mer.

Enfin !... Si tout allait comme il l'espérait du côté d'Antoine Brunemont, ce ne serait que vingt-quatre heures de perdues. Le lendemain, il pourrait s'embarquer à Anvers.

Cependant le train entra dans la gare de Charleroi. Sur le quai, Georges vit un homme au visage triste, pensif et doux.

Bien que les années eussent fait leur œuvre, le fugitif reconnut tout de suite celui qu'il venait chercher, qui, de son côté, retrouva dans la physionomie de Davenesle, une saisissante ressemblance avec Pierre.

Ils se serrèrent la main

— Vous m'excuserez, mon enfant, si je ne suis pas venu à votre rencontre en voiture. Le trajet n'est pas bien long.

Ils prirent le chemin de Runninverck.

Dès qu'ils furent arrivés au charbonnage, Brunemont ouvrit une porte et introduisit le visiteur dans un cabinet de travail confortablement meublé.

L'excellent homme dit, avec une simplicité touchante :

— C'est votre père que je reçois ici, mon cher enfant... Considérez-vous comme chez lui, et, par conséquent, comme chez vous.

Georges remercia avec effusion. Il ne s'était pas trompé en s'adressant à ce brave cœur.

— Prenez place, dit Brunemont en lui désignant un vaste fauteuil. Ici, nous sommes bien chez nous.

Avant de s'asseoir, Georges regarda son hôte avec plus d'attention et s'aperçut qu'il était entièrement vêtu de noir.

(A Suivre).